

CONSEIL DE COMMUNAUTE

SEANCE DU VENDREDI 14 DECEMBRE 2018

COMPTE RENDU DES DECISIONS

En application de l'article L.2121-25 du code général des collectivités territoriales.

Date de la convocation : 07/12/2018

Date d'affichage : 21/12/2018

L'an deux mille dix-huit et le quatorze du mois de décembre à quatorze heures, en application des articles L.5211-1, L.5211-2, L.5211-6 et L.5211-11 du code général des collectivités territoriales, le conseil de communauté de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège sis 57 avenue Pierre Sémard à Grasse, sous la présidence de Jérôme VIAUD, Maire de Grasse et Vice-président du Conseil départemental des Alpes-Maritimes.

NOMBRE DE CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Afférents au conseil de communauté : 71

En exercice : 71

ETAIENT PRESENTS : Jérôme VIAUD, Mekia ADDAD, Pierre ASCHIERI, Mireille BANCEL, Franck BARBEY, Claude BLANC, Claude BOMPAR, Philippe BONELLI, Gérard BOUCHARD, Dominique BOURRET, Catherine BUTTY, Jean-Paul CAMERANO, Stéphane CASSARINI, Marino CASSEZ, Raoul CASTEL, Claude CEPPI, Muriel CHABERT, Christophe CHALIER, Henri CHIRIS, Marc COMBE, Magali CONESA, Valérie COPIN, José COTTON, Cyril DAUPHOUD, Philippe-Emmanuel DE FONTMICHEL, Gérard DELHOMEZ, Jean-Marc DELIA, Jacques-Edouard DELOBETTE, Paul EUZIERE, Marie-Louise GOURDON, Jean-Paul HENRY, Fabrice LACHENMAIER, , Andrée-Claire LIEGE, Robert MARCHIVE, Claude MASCARELLI, Gérard MERO, Nicole NUTINI, Ismaël OGEZ, Michèle OLIVIER, Joël PASQUELIN, Gilbert PIBOU, Jacques POUPLOT, Roland RAIBAUDI, Marie-Claude RENARD, Christiane REQUISTON, Patricia ROBIN, Gilles RONDONI, Catherine SEGUIN, Brigitte VIDAL, Christian ZEDET, Jean-Claude ZEJMA.

ONT DONNE POUVOIR : François BALAZUN à José COTTON jusqu'au vote de la délibération n° 191, Jean-Marie BELVEDERE à Claude MASCARELLI, Pierre BORNET à Claude BLANC, Valérie DAVID à Franck BARBEY, Pierre DEOUS à Jean-Marc DELIA, Anne-Marie DUVAL à Niole NUTINI, Jean-Marc GARNIER à Gilles RONDONI, Jean-Marie GUENOT à Jean-Claude ZEJMA, Christophe MOREL à Catherine BUTY, Pascal PELLEGRINO à Cyril DAUPHOUD, Gilles PEROLE à Pierre ASCHIERI jusqu'au vote de la délibération 184, Anne-Marie PROST-TOURNIER à Marc COMBES, André ROATTA à Jacques POUPLOT, Florence SIMON à Gilbert PIBOU, Philippe WESTRELIN à Jérôme VIAUD.

ETAIENT ABSENTS : Jean-Louis CONIL, Jean-Marc DEGIOANNI, Yves FUNEL, Jacques VARRONE.

SONT ARRIVES EN COURS DE SEANCE : François BALAZUN après le vote de la délibération n°191, Myriam LAZREUG après la délibération n°177, Gilles PEROLE après le vote de la délibération n°184.

SONT PARTIS EN COURS DE SEANCE : François BALAZUN avant le vote de la motion n° 1 et a donné pouvoir à Philippe BONELLI, Claude BLANC avant le vote de la motion n°1 et a donné pouvoir à Jacques-Edouard DELOBETTE, Claude BOMPAR avant le vote de la délibération n°197 et a donné pouvoir à Jean-Paul HENRY, Claude CEPPI avant le vote de la délibération n°194 et a donné pouvoir à Michèle OLIVIER, Henri CHIRIS avant le vote de la motion n°1, José COTTON avant le vote de la motion n°1, Robert MARCHIVE avant le vote de la délibération n°193, Marie-Claude RENARD avant le vote de la délibération n°194 et a donné pouvoir à Gérard BOUCHARD.

A ETE DESIGNE SECRETAIRE DE SEANCE : Philippe BONELLI.

Procès-verbal du conseil de communauté du 16 novembre 2018 : adopté à l'unanimité.

Communication des décisions prises par Monsieur le Président conformément à l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales

Le conseil de communauté a pris acte des décisions suivantes :

DP2018_118	Signature d'une convention de mise à disposition d'appareils photos numériques entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et ses communes membres
DP2018_119	Conclusion d'une convention de partenariat 2018 entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et la Commune de Séranon dans le cadre de la « Fête de l'Avent »
DP2018_120	Conclusion d'une convention de mise à disposition de locaux entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, Monsieur Michel CHARABOT et Madame Françoise CONSTANT dans le cadre de la « Fête de l'Avent » 2018 à Séranon
DP2018_121	Signature d'un acte administratif de cession d'un bien meuble entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et la SARL Grasse Poids Lourds relatif à l'aliénation d'un véhicule benne à ordures ménagères (BOM) de marque IZUSU, immatriculé EG-021-XK
DP2018_122	Signature d'un acte administratif de cession d'un bien meuble entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et la SARL Grasse Poids Lourds relatif à l'aliénation d'un véhicule benne à ordures ménagères (BOM) de marque RENAULT, immatriculé 38-CBX-06
DP2018_123	Avenant n°2 à la convention de mise à disposition d'un appartement entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, la Commune de Caille et le Cabinet médical de Valderoure
DP2018_124	Convention pour le remboursement de frais liés à la propriété du terrain d'assise de l'équipement « Maison de la santé du Pays de Grasse » entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et la Commune de Valderoure
DP2018_125	Conclusion d'une convention de transfert de gestion du domaine public ayant pour objet l'installation et l'exploitation d'un arrêt de bus et d'un abribus par le Centre hospitalier de Grasse
DP2018_126	Mise en vente de nouveaux produits à la boutique du Musée International de la Parfumerie
DP2018_127	Convention de mise à disposition du domaine privé pour l'exploitation d'un rucher
DP2018_128	Conclusion d'une convention tripartite entre le Département des Alpes-Maritimes, la ville de Grasse et la CAPG portant sur l'entretien du parking de covoiturage de l'Alambic - RD n°9
DP2018_129	Régie de transports Sillages - modification de la régie des recettes "billeterie" dans le cadre de la mise en place de la verbalisation
DP2018_130	Régie de transports Sillages - modification de la régie des recettes "GI" dans le cadre de la mise en place de la verbalisation
DP2018_131	Régie de transports Sillages - modification de la régie des recettes "GII" dans le cadre de la mise en place de la verbalisation
DP2018_132	Conclusion d'une convention de partenariat pour l'emploi en intérim sur le Pays de Grasse entre la CAPG, la Mission Locale du Pays de Grasse et les agences de travail temporaire

Communication des décisions prises par Monsieur le Président au titre des marchés à procédure adaptée conformément à l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales

N° MARCHE	OBJET	TITULAIRE	notifié le	Montant en € HT
2018/22	Remplacement de la chaudière biomasse Maison Médicale de Valderoure	SAS SERMATECH Monsieur Guillaume ARNAUDET 2791 chemin de St Bernard, Porte 19, Bât E 06220 VALLAURIS	12/11/2018	Montant DPGF: 37 868,19 € HT

Communication des décisions prises par le bureau communautaire conformément à l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales

DB2018_051	Action culturelle – Demandes de subvention
DB2018_052	Musée International de la Parfumerie et Jardins – Demandes de subventions auprès de la DRAC en vue des opérations de recolement, de numérisation, de médiation, de conservation préventive, de restauration et d'aide aux projets de développement des Musées de France
DB2018_053	Projet alimentaire territorial – Demandes de subvention
DB2018_054	Contrat de transition écologique – Demandes de subvention
DB2018_055	Soutien régional en faveur des plans locaux pour l'insertion et l'emploi – demande de subvention
DB2018_056	Espace culturel et sportif du Haut Pays – Demande de subventions auprès de l'ADEME – Fonds de chaleur – Chauffage par géothermie
DB2018_057	Musée International de la Parfumerie – Demande de subvention pour des travaux d'entretien sur des ouvrages inscrits monuments historiques
DB2018_058	Candidature de la CAPG à l'appel à projets de l'ADEME « Vélo et territoires »

DELIBERATIONS

N°176 : Avis sur la demande d'autorisation d'ouvertures dominicales des communes de Grasse, Le Tignet et Mouans-Sartoux.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- **DE DONNER** un avis favorable au projet de la Commune de Grasse d'autoriser la suppression du repos dominical pour 12 dimanches par an selon le calendrier ci-dessous :
 - EQUIPEMENT DE LA PERSONNE :
13 et 20 janvier ; 7, 14 et 21 juillet ; 25 août ; 1 et 8 septembre ; 1, 8, 15 et 22 décembre.
 - MEUBLE ET EQUIPEMENT DE LA MAISON :
13, 20 et 27 janvier ; 3 février ; 7 juillet ; 17 et 24 novembre ; 1, 8, 15, 22 et 29 décembre.
 - JOUETS ET ENFANTS :
13 janvier ; 7 juillet ; 27 octobre ; 3, 10, 17 et 24 novembre ; 1, 8, 15, 22 et 29 décembre 2019.
 - MAGASINS POPULAIRES :
13 et 20 janvier ; 10 février ; 12 mai ; 30 juin ; 7 juillet ; 1 septembre ; 1, 8, 15, 22 et 29 décembre 2019.
- **DE DONNER** un avis favorable au projet de la Commune du Tignet d'autoriser la suppression du repos dominical pour 12 dimanches par an selon le calendrier ci-dessous :
7, 14, 21 et 28 juillet 2019 ; 4, 11, 18 et 25 août 2019 ; 1^{er} septembre 2019 ; 15, 22 et 29 décembre 2019.
- **DE DONNER** un avis favorable au projet de la Commune de Mouans-Sartoux d'autoriser la suppression du repos dominical pour 12 dimanches par an selon le calendrier ci-dessous ;
16, 23 et 30 juin, 7, 14, 21 et 28 juillet, 11, 18 et 25 août et 1^{er} septembre,
- **DE NOTIFIER** cette décision à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes et à Messieurs les Maires de Grasse, du Tignet et Mouans-Sartoux.

N°177 : Signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs quinquennale « Scène conventionnée d'intérêt national » 2018-2021

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- **DE VALIDER** le contenu de la Convention d'objectifs pluriannuelle de « Scène conventionnée d'intérêt national » ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer ladite convention au titre des années 2018-2019-2010-2021 avec le Ministère de la Culture et de la Communication (DRAC PACA), le Conseil régional SUD PACA, l'association Centre de développement culturel du Pays de Grasse ainsi que son directeur M. Jean FLORES.

N°178 : Constitution d'un service commun Direction Générale entre la CAPG et la Commune de Grasse

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à la majorité absolue (abstention : PE De Fontmichel, JP Camerano, B Vidal, R Marchive ; contre : C Seguin, P Euzière, M Conesa, M Addad) décide :

- **D'ACCEPTER** la constitution d'un service commun Direction Générale entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et la Commune de Grasse à compter du 1^{er} janvier 2019,
- **D'APPROUVER** les modalités et conditions générales du projet de convention et ses pièces ci-après annexées,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention relative au fonctionnement du service commun entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et la commune de Grasse ainsi que tous les documents nécessaires concourant à la mise en œuvre du service commun.

N° 179 : Elargissement du périmètre du service commun instruction des autorisations d'urbanisme à la commune de Briançonnet.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- **D'ACCEPTER** l'élargissement du périmètre du service commun instructions des demandes d'autorisation en matière d'urbanisme à la commune de Briançonnet, à compter du 1^{er} janvier 2019 ;
- **D'APPROUVER** les modalités et conditions générales du projet de convention et ses pièces ci-après annexées,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention relative au fonctionnement du service commun entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et la commune de Briançonnet, selon le modèle annexé, ainsi que tous les documents nécessaires concourant à la mise en œuvre du service commun.

N°180 : Recrutement d'un chargé de mission pour le développement de l'enseignement supérieur - Contrat à durée déterminée de 3 ans

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer ce contrat à intervenir pour une durée de 3 ans, à compter du 1^{er} janvier 2019 ;
- **D'INSCRIRE** les crédits correspondants au chapitre 012, dépenses de personnel des budgets 2019 et suivants.

N°181 : Tableau des effectifs n°22 Création, suppression et mise à jour d'emplois

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- **DE CREER** les 5 postes à temps complet suivant :
 - 1 adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe (C),
 - 1 animateur (B),
 - 2 adjoints administratifs (C),
 - 1 adjoint administratif principal de 2^{ème} classe (C).
- **DE CREER** le poste à temps non complet suivant :
 - 1 adjoint d'animation (C) à temps non complet 28h00.
- **DE PREVOIR** de supprimer les 42 postes suivants par une prochaine délibération du conseil de communauté après avis du comité technique :
 - 1 directeur (A),
 - 2 attachés principaux (A),
 - 2 rédacteurs principaux de 1^{ère} classe (B),
 - 3 ingénieurs (A),
 - 2 techniciens principaux de 1^{ère} classe (B),
 - 4 techniciens principaux de 2^{ème} classe (B),

- 3 agents de maîtrise (C),
- 6 adjoints techniques principaux de 2ème classe (C),
- 1 adjoint d'animation principal de 2ème classe (C),
- 1 adjoint d'animation (C),
- 1 éducateur des APS (B),
- 1 infirmier en soins généraux hors classe (A),
- 1 auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe (C),
- 1 agent social (C),
- 1 ATSEM principal de 2ème classe (C),
- 3 assistants de conservation du patrimoine principal de 2ème classe (B),
- 3 assistants de conservation du patrimoine (B),
- 3 adjoints du patrimoine (C),
- 1 ingénieur en chef de classe normale TNC 12h15 (A),
- 1 technicien TNC 24h30 (B),
- 1 professeur d'enseignement artistique TNC 1h00 (A).
- **DE SUPPRIMER** 3 postes à temps complet : 1 technicien (B), 1 éducateur des APS (B) et 1 adjoint d'animation (C) conformément à l'avis favorable du comité technique du 20 septembre 2018 et à la délibération du 28 septembre 2018 ;
- **D'APPROUVER** le tableau des effectifs modifié n°22 ci-dessous ;
- **DE DIRE** que les crédits nécessaires seront prévus aux budgets 2018 et suivants, au chapitre 012 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la présente délibération.

N° 182 : Plan d'actions triennal 2018-2020 relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER** le plan d'actions triennal sur l'égalité entre les femmes et les hommes.

N°183 : Attribution d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement à la commune de Saint-Vallier-de-Thieu dans le cadre des opérations de transfert de la compétence « Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme »

Après avoir délibéré et procédé au vote, le Conseil de communauté à l'unanimité décide :

- **D'OCCTOYER** une subvention exceptionnelle de fonctionnement d'un montant total de 10 533 euros à la commune de Saint-Vallier-de-Thieu ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à engager toutes démarches utiles à l'aboutissement de ce versement.

N°184 : Ouverture des crédits d'investissement 25%

Après avoir délibéré et procédé au vote, le Conseil de communauté à la majorité absolue (contre : P Euzière, M Adda, M Conesa, PE De Fontmichel) décide :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (opérations réelles), au titre du Budget 2019, dans les limites suivantes et suivant la répartition ci-dessous :

Chapitre/Nature	Budget Primitif	Décisions Modificatives	Virements de crédit	Total Budget	25% BP 2019
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	458 950,00 €	51 700,00 €	-	510 650,00 €	127 662,50 €
2031 FRAIS D'ETUDES	369 500,00 €	51 700,00 €	300,00 €	420 900,00 €	105 225,00 €
2033 FRAIS D'INSERTION	17 000,00 €	-	-	17 000,00 €	4 250,00 €
2051 CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	72 450,00 €	-	300,00 €	72 750,00 €	18 187,50 €
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	1 421 600,00 €	257 500,00 €	-	1 679 100,00 €	419 775,00 €
2041582 BATIMENTS ET INSTALLATIONS	600 000,00 €	100 000,00 €	-	500 000,00 €	125 000,00 €
204172 BATIMENTS ET INSTALLATIONS	16 000,00 €	-	-	16 000,00 €	4 000,00 €
204182 BATIMENTS ET INSTALLATIONS	6 100,00 €	282 500,00 €	75 000,00 €	363 600,00 €	90 900,00 €
20422 BATIMENTS ET INSTALLATIONS	799 500,00 €	75 000,00 €	75 000,00 €	799 500,00 €	199 875,00 €
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 084 324,61 €	5 000,00 €	-	1 079 324,61 €	269 831,15 €
21318 AUTRES BATIMENTS PUBLICS	-	6 000,00 €	-	6 000,00 €	1 500,00 €
21568 AUTRE MATERIEL ET OUTIL. D'INCENDIE DEFENSE CIVILE	3 500,00 €	-	5 200,00 €	8 700,00 €	2 175,00 €
21578 AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE	20 000,00 €	-	-	20 000,00 €	5 000,00 €
2158 AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.	14 214,00 €	-	231,00 €	14 445,00 €	3 611,25 €
2161 OEUVRES ET OBJETS D'ART	20 000,00 €	-	-	20 000,00 €	5 000,00 €
2168 AUTRES COLLECTIONS ET OEUVRES D'ART	-	9 800,00 €	-	9 800,00 €	2 450,00 €
2182 MATERIEL DE TRANSPORT	580 000,00 €	30 000,00 €	-	550 000,00 €	137 500,00 €
2183 MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	99 162,61 €	-	2 050,00 €	101 212,61 €	25 303,15 €
2184 MOBILIER	139 571,00 €	-	2 317,00 €	137 254,00 €	34 313,50 €
2188 AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	207 877,00 €	9 200,00 €	5 164,00 €	211 913,00 €	52 978,25 €
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	4 403 708,00 €	82 200,00 €	-	4 321 508,00 €	1 080 377,00 €
2313 CONSTRUCTIONS	1 365 708,00 €	-	42 561,00 €	1 323 147,00 €	330 786,75 €
2314 CONSTRUCTIONS SUR SOL D'AUTRUI	182 000,00 €	-	27 255,00 €	154 745,00 €	38 686,25 €
2315 INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	224 000,00 €	-	51 374,00 €	275 374,00 €	68 843,50 €
2316 RESTAURATION DES COLLECTIONS ET OEUVRES D'ART	-	-	13 000,00 €	13 000,00 €	3 250,00 €
2317 IMMO. CORPORELLES RECUES AU TITRE DE MISE A DISPO.	1 384 000,00 €	99 300,00 €	12 712,70 €	1 496 012,70 €	374 003,18 €
237 AVANCES VERSEES SUR COMMANDES IMMO. INCORP.	562 000,00 €	181 500,00 €	31 000,00 €	349 500,00 €	87 375,00 €
238 AVANCES VERSEES SUR COMMANDES IMMO. CORP.	686 000,00 €	-	23 729,30 €	709 729,30 €	177 432,33 €
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	10 500,00 €	-	-	10 500,00 €	2 625,00 €
275 DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS VERSES	500,00 €	-	-	500,00 €	125,00 €
27632 REGIONS	10 000,00 €	-	-	10 000,00 €	2 500,00 €
4581001 CABRIS VIDEOPROTECTION	7 538,98 €	-	-	7 538,98 €	1 884,75 €
4581002 ESCRAGNOLES ROUTE	11 616,00 €	-	-	11 616,00 €	2 904,00 €
4581003 ESCRAGNOLES CHEMIN DE TERRE	7 790,00 €	-	-	7 790,00 €	1 947,50 €
4581004 STEP SAINT AUBAN	37 417,95 €	-	-	37 417,95 €	9 354,49 €
4581006 STEP AUDITBERGUE ANDON	281 532,00 €	-	-	281 532,00 €	70 383,00 €
4581007 VRD LES MUJOULS	2 076,00 €	-	-	2 076,00 €	519,00 €
4581008 ESCRAGNOLLES FIBRE OPTIQUE	14 064,00 €	-	-	14 064,00 €	3 516,00 €
4581009 AUBERGE DE BRIANCONNET	1 350 000,00 €	-	-	1 350 000,00 €	337 500,00 €
45810109 STEP LES MUJOULS	338 784,00 €	-	-	338 784,00 €	84 696,00 €
4581011 STEP COLLONGUES	168 360,00 €	-	-	168 360,00 €	42 090,00 €
4581016 DMO EGLISE LES MUJOULS	64 677,60 €	-	-	64 677,60 €	16 169,40 €
4581017 LE TIGNET VIDEOPROTECTION	1 103,73 €	-	-	1 103,73 €	275,93 €
4581018 PEYMEINADE VIDEOPROTECTION	5 039,64 €	-	-	5 039,64 €	1 259,91 €
4581019 ST-CEZAIRE-SUR-SIAGNE VIDEOPROTECTION	7 757,19 €	-	-	7 757,19 €	1 939,30 €
45810209 VIDEOPROTECTION ST-VALLIER-DE-THIEY	3 608,83 €	-	-	3 608,83 €	902,21 €
4581021 SPERACEDES VIDEOPROTECTION	5 013,22 €	-	-	5 013,22 €	1 253,31 €
4581022 SALLE POLYVALENTE ESCRAGNOLLES	300 000,00 €	-	-	300 000,00 €	75 000,00 €
4581023 SALLE POLYVALENTE LE TIGNET	396 000,00 €	43 200,00 €	-	439 200,00 €	109 800,00 €
4581024 RENOVATION ECOLE COMMUNALE CABRIS	-	576 000,00 €	-	576 000,00 €	144 000,00 €
4581026 RESEAU ASSAINT QUARTIER CIMETIERE ANDON	-	180 000,00 €	-	180 000,00 €	45 000,00 €
4581027 SECURISATON ET INTERCONNEXION UDI LE MAS	-	1 248 000,00 €	-	1 248 000,00 €	312 000,00 €
4582025 AMENAGEMENT VILLAGE LES MUJOULS	-	72 000,00 €	-	72 000,00 €	18 000,00 €
4582303 VC 2011 COLLONGUES	-	21 360,00 €	-	21 360,00 €	5 340,00 €
Total Dépenses	10 381 461,75 €	2 362 560,00 €	-	12 744 021,75 €	3 186 005,44 €

- **DE TRANSMETTRE** la présente délibération à Monsieur le Trésorier Principal de Grasse Municipale et à Monsieur le Sous-Préfet de Grasse.

N° 185 : Avances sur subventions aux associations

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- **D'AUTORISER** le versement des avances sur subventions aux associations telles que présentées ci-dessous ;

ASSOCIATIONS - Avances sur subventions	AVANCES 2019
Centre de développement culturel du Pays de Grasse (Théâtre de Grasse)	384 500,00 €
Office de Tourisme Communautaire Unique Pays de Grasse	339 100,00 €
SCIC Piste d'Azur	64 000,00 €
Cercle d'escrime du Pays de Grasse	8 000,00 €
Dauphins de Grasse	10 000,00 €
Rugby Olympique de Grasse	36 000,00 €
Mission Locale du Pays de Grasse	108 000,00 €
Créactive 06	11 520,00 €
DEFIE	28 800,00 €
Les Jardins de la Vallée de la Siagne	18 000,00 €
SOLI-CITES	16 000,00 €
Montagn'Habits	6 480,00 €
API Provence	16 000,00 €
TETRIS Centre de recherche/Innovation sociale	20 000,00 €
COS Les Cap'Géniaux	29 000,00 €
Total des avances aux associations	1 095 400,00 €

- **DE DIRE** que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif 2019 de la CA du Pays de Grasse au chapitre 65 – « 6574 – subventions aux associations de droit privé » ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant joint en annexe avec les associations concernées.

N° 186 : Tarifs 2019 de la redevance spéciale pour la collecte des déchets non ménagers

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

– **DE FIXER** les tarifs 2019 de la redevance spéciale tels que définis ci-dessous :

Type de déchet	Fréquence de collecte	Volume collecté	Tarif TTC
Cartons	1 fois par semaine	Forfait	556 €
	2 fois par semaine	Forfait	822 €
Emballages	1 fois par semaine	Forfait	627 €
	2 fois par semaine	Forfait	1 010 €
Bio Déchets	1 fois par semaine	Un conteneur de 120 litres	399 €
	1 fois par semaine	Un conteneur de 240 litres	505 €
Déchets ménagers assimilés	2 fois par semaine	Un conteneur de 660 litres	1 615 €
	3 fois par semaine	Un conteneur de 660 litres	2 316 €
	4 fois par semaine	Un conteneur de 660 litres	3 017 €
	5 fois par semaine	Un conteneur de 660 litres	3 718 €
	6 fois par semaine	Un conteneur de 660 litres	4 419 €
	7 fois par semaine	Un conteneur de 660 litres	5 119 €
Déchets ménagers assimilés	2 fois par semaine	Un conteneur de 360 litres	1 302 €
	3 fois par semaine	Un conteneur de 360 litres	1 860 €
	4 fois par semaine	Un conteneur de 360 litres	2 418 €
	5 fois par semaine	Un conteneur de 360 litres	2 976 €
	6 fois par semaine	Un conteneur de 360 litres	3 535 €
	7 fois par semaine	Un conteneur de 360 litres	4 093 €
Déchets ménagers assimilés	2 fois par semaine	Un conteneur de 240 litres	1 180 €
	3 fois par semaine	Un conteneur de 240 litres	1 681 €
	4 fois par semaine	Un conteneur de 240 litres	2 182 €
	5 fois par semaine	Un conteneur de 240 litres	2 683 €
	6 fois par semaine	Un conteneur de 240 litres	3 184 €
	7 fois par semaine	Un conteneur de 240 litres	3 685 €
Déchets ménagers assimilés	2 fois par semaine	Un conteneur de 180 litres	1 120 €
	3 fois par semaine	Un conteneur de 180 litres	1 592 €
	4 fois par semaine	Un conteneur de 180 litres	2 065 €
	5 fois par semaine	Un conteneur de 180 litres	2 538 €
	6 fois par semaine	Un conteneur de 180 litres	3 010 €
	7 fois par semaine	Un conteneur de 180 litres	3 483 €
Déchets ménagers assimilés	2 fois par semaine	Un conteneur de 140 litres	1 080 €
	3 fois par semaine	Un conteneur de 140 litres	1 559 €
	4 fois par semaine	Un conteneur de 140 litres	1 987 €
	5 fois par semaine	Un conteneur de 140 litres	2 440 €
	6 fois par semaine	Un conteneur de 140 litres	2 894 €
	7 fois par semaine	Un conteneur de 140 litres	3 348 €

- Tarifs 2019 pour la mise à disposition de bennes de 5 à 10 m³

	Taifs en euros TTC
Mise à disposition d'une benne de 5 à 10M3 (pour 48h maximum)	85 €
Transport	2 euros par kilomètre par tranche de 10 kilomètres (forfait 20€ pour 10 premiers km)
Traitement des déchets non recyclables ou en mélange (à l'exclusion des déchets spéciaux)	195 € à la tonne
Traitement des emballages cartons (pour une benne exclusivement de cartons)	0 € à la tonne
Traitement des déchets métalliques (pour une benne exclusivement de déchets métalliques)	0 € à la tonne
Traitement des déchets bois (pour une benne exclusivement de déchets bois)	118 € à la tonne

N° 187 : Demande de décharge en responsabilité et de remise gracieuse du Régisseur Principal de la régie de recettes de la piscine de Peymeinade.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- **D'EMETTRE** un avis favorable à cette demande de décharge,
- **D'ACCORDER** la décharge en responsabilité et la remise gracieuse au régisseur principal de la régie de recette de la piscine de Peymeinade.

N° 188 : Approbation du recueil des tarifs 2019

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à la majorité absolue (contre JP Camérano et B Vidal) décide :

- **DE FIXER** à compter du 1^{er} janvier 2019 les tarifs des produits et services de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse tels que présentés le recueil ;
- **DE DIRE** que les recettes seront encaissées aux chapitres concernés sur le budget principal 2019.

N° 189 : Budget de la régie des transports Sillages à simple autonomie financière Durées d'amortissement des immobilisations

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- **DE RETENIR** le barème fixant les durées d'amortissement par catégorie de bien ;
- **DE FIXER** à 760,00 € HT le seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur ou dont la consommation est très rapide s'amortissent en un an.

N° 190 : SPL pays de Grasse Développement : Approbation des rapports de gestion et des mandataires sociaux 2017

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à la majorité absolue (contre P Euzière, M Conesa et M Addad ; abstention : PE De Fontmichel) décide :

- **D'APPROUVER** les rapports de gestion et des mandataires sociaux de l'exercice 2017 de la SPL Pays de Grasse Développement, en annexe de la présente délibération.

N° 191 : Espace culturel et sportif du Haut Pays à Valderoure - Constitution d'une servitude de passage sur les parcelles D 939, D 940, D 954, D 980, D 982 et D 984 appartenant à la communauté d'agglomération du Pays de Grasse , au bénéfice de la parcelle communale cadastrée D 981

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER** la constitution par acte notarié, d'une servitude de passage à titre réel, perpétuel et gratuit, grevant les parcelles D 939, D 940, D 954, D 980, D 982 et D 984 appartenant à la communauté d'agglomération du Pays de Grasse, fonds servant, au bénéfice de la parcelle D 981 propriété de la Commune de Valderoure, fonds dominant.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les actes et documents nécessaires à la rédaction de cet acte.

N°192 : Parking intermodal du château à Mouans-Sartoux - Lancement de la phase chantier

Monsieur le Maire de Mouans-Sartoux se propose de soumettre à son conseil municipal d'accorder un fonds de concours pour ce projet d'un montant de 900 000 € ce qui permettrait de réduire la part de la CAPG à 3 611 147,26 € HT.

Il est donc proposé au conseil de communauté, au regard de ces éléments, de bien vouloir approuver la poursuite de l'opération et d'autoriser le lancement de la phase chantier et de solliciter un fonds de concours d'un montant de 900 000 € (non soumis à TVA).

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à la majorité absolue (abstention : JC Zejma, JM Guenot, C Chalier, M Bancel ; contre : JP Camerano, B Vidal, S Cassarini, G Delhomez, P Euzière, M Addad, M Conesa, F Lachenmaier, MC renard, M Lazreug, PE De Fontmichel) décide :

- **D'APPROUVER** les propositions d'attribution de la commission d'appel d'offres de la commune de Mouans-Sartoux, dans le cadre de la délégation de maîtrise d'ouvrage ;
- **D'AUTORISER** le maître d'ouvrage délégué à notifier les marchés de travaux tels que proposés par sa CAO et à démarrer la phase chantier dès 2019 ;
- **DE SOLLICITER** un fonds de concours d'un montant de 900 000 € auprès de la commune de Mouans-Sartoux ;
- **DE VALIDER** le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessous étant précisé que la participation de la CAPG sera limitée à 3 611 147,26 € HT ;

DEPENSES HT		RECETTES	
Travaux*	6 675 426,42 €	FEDER	1 250 000,00 €
		Etat	361 977,00 €
		Conseil Régional	500 000,00 €
		Conseil Départemental	599 267,00 €
		Commune de Mouans-Sartoux	900 000,00 €
		Total Aides publiques	3 611 244,00 €
études et honoraires*	546 964,84 €	CAPG-emprunt	3 611 147,26 €
TOTAL HT	7 222 391,26 €	TOTAL HT	7 222 391,26 €
TVA 20%	1 444 478,25 €	FCTVA (estimé à 16,404%)	1 184 761,06 €
		Reste à charge TVA CAPG-emprunt	259 717,19 €
TOTAL TTC	8 666 869,51 €	TOTAL	8 666 869,51 €

- **DE PREVOIR** l'inscription budgétaire au BP2019 et suivants.

N° 193 : Déploiement des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques et hybrides rechargeables (IRVE) sur l'Ouest des Alpes-Maritimes – Approbation et signature de la convention tripartite pour la mise en place du prélèvement automatique pour le paiement des recharges de véhicules électriques sur les bornes WiiiZ

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER** la convention tripartite jointe en annexe pour la mise en place du prélèvement automatique pour le paiement des recharges de véhicules électriques sur les bornes WiiiZ ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

N°194 : Convention cadre relative à la tarification multimodale des autorités de transport des Alpes-Maritimes – proposition d'évolution du prix du Ticket Azur

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire à la majorité absolue (contre C Seguin, P Euzière, M Addad, M Conesa, PE De Fontmichel ; abstention : B Vidal, JC Camérano) décide :

- **D'APPROUVER** l'augmentation du ticket azur de 1,5€ à 2€ dans le cadre de la tarification multimodale des autorités de transport des Alpes-Maritimes au 1er janvier 2019 ;
- **D'INTEGRER** cette modification dans la Gamme Tarifaire Sillages ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

N°195 : Opération programmée d'amélioration de l'habitat du pays de Grasse (2017-2020) - Subventions propriétaires occupants

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- **D'ATTRIBUER** dans le cadre établi par la convention d'OPAH du Pays de Grasse (2017-2020) et par la présente délibération, les aides de la Communauté d'agglomération aux propriétaires suivants :
 - Propriétaire OPAH CAPG-PO n°19 : Mme TRAPE NOBLES Annie**
Nature des travaux : PO – Autonomie
Logement subventionné : 4 chemin de Saint Antoine - 06530 SPERACEDES
Subvention CAPG : 2 000,00 €
 - Propriétaire OPAH CAPG-PO n°20 : M VALCASARA Maurice**
Nature des travaux : PO – Energie
Logement subventionné : 4 allée de la Lauve - 06130 GRASSE
Subvention CAPG : 2 500,00 €
 - Propriétaire OPAH CAPG-PO n°21 : Mme PELASSY Valérie**
Nature des travaux : PO – Energie
Logement subventionné : 40 rue de la Liberté – 06530 SAINT CEZAIRE SUR SIAGNE
Subvention CAPG : 2 500,00 €
 - Propriétaire OPAH CAPG-PO n°22 : Mme CALVIERA Ghislaine**
Nature des travaux : PO – Autonomie
Logement subventionné : 24 Domaine de l'Istre – Villa 24 - 06530 LE TIGNET
Subvention CAPG : 504,00 €
 - Propriétaire OPAH CAPG-PO n°23 : Mme CROUTSCH Amélie**
Nature des travaux : PO – Energie
Logement subventionné : 14 avenue Sidi Brahim - 06130 GRASSE
Subvention CAPG : 2 500,00 €
 - Propriétaire OPAH CAPG-PO n°24 : Mme CREDIDIO Elvire**
Nature des travaux : PO – Energie
Logement subventionné : 511 chemin des Gourettes – 06370 MOUANS-SARTOUX
Subvention CAPG : 2 011,00 €
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à procéder aux versements de ces subventions de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, et à faire l'avance de la part régionale, pour les dossiers cités ci-avant, sur présentation des factures acquittées ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à procéder au versement de l'aide financière de la Caisse d'Épargne Côte d'Azur, à réception des pièces émises par l'équipe en charge de l'animation ;
- **DE DIRE** que les crédits correspondants seront inscrits aux budgets 2018 et suivants au chapitre 204, article 20422, et au chapitre 27, article 27632 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les actes ou documents nécessaires à l'octroi de la subvention ;
- **DE SOLLICITER** du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur le remboursement de sa participation apportée dans le cadre de l'OPAH du Pays de Grasse (2017-2020), conformément à la convention de financement établie entre la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et la communauté d'agglomération.

N° 196 : Action Cœur de Ville – Grasse. Convention opérationnelle entre la Ville, la Communauté d'agglomération et Action Logement

Après en avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :
– **D'APPROUVER** les termes de la convention opérationnelle entre la Ville, la Communauté d'agglomération et Action Logement, jointe à la présente délibération ;

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention ainsi que les éventuels avenants à venir dans la mesure où ce ou ces derniers ne seront pas de nature à dénaturer la convention initiale, ainsi que toute pièce, de nature administrative, technique et/ou financière, nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

N°197 : Opération d'acquisition de 10 logements locatifs sociaux – Ilot Sainte-Marthe à Grasse – Prêts émis par La Banque Postale accordés à VILOGIA –

Après en avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER** la mise en place de la garantie totale d'emprunt, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions des contrats de prêts n°4926, n°4928 et n°4932, faisant partie intégrante de la présente délibération ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à intervenir aux contrats de prêts signés entre la Banque Postal et la SAHLM VILOGIA ;
- **D'ETABLIR** une convention de garantie d'emprunts, entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et la SAHLM VILOGIA ;
- **D'ETABLIR** une convention de réservation de logements, entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et la SAHLM VILOGIA ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer ces conventions ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document qui serait la suite de la présente délibération.

N°198 : Approbation du Rapport annuel 2017 sur la mise en œuvre de la politique de la ville

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER** le rapport annuel, joint en annexe, sur la mise en œuvre de la politique de la ville et de le rendre public.

N°199 : Soutien méthodologique à la rédaction de l'évaluation à mi-parcours du contrat de ville

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER** les modalités d'accompagnement et les conditions de financement ci-dessus exposés pour la subvention susmentionnée ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention ;
- **D'AUTORISER** le versement d'une subvention d'un montant de 2 200 € au CRPV PACA, inscrite au chapitre 65, article 6574.

N° 200 : Modification des statuts du parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER** la nouvelle version des statuts du Parc naturel Régional des Préalpes d'Azur tels qu'annexés à la délibération 18-D-030 du comité syndical dudit établissement en date du 18 octobre 2018.

N°201 : Suivi et animation du SAGE de la Siagne : Mise en conformité des statuts de la CAPG suite à l'adhésion du SIIVU au SMIAGE

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER** la mise en conformité statutaire, à compter de l'adhésion effective du Syndicat Intercommunal et Interdépartemental à Vocation Unique de la Haute Siagne (SIIVU) au SMIAGE, lui confiant ainsi une partie de ses compétences par le suivi et l'animation de la démarche SAGE de la Siagne ;
- **D'APPROUVER** le projet de modification de l'article 4, « compétences facultatives » des statuts de la communauté d'agglomération du Pays de Grasse par l'ajout de la mention « Gestion de l'eau hors compétence GEMAPI : suivi et animation de la démarche du schéma d'aménagement des eaux (SAGE) de la Siagne » ;
- **DE NOTIFIER** la présente décision aux communes membres de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse pour solliciter leur avis conformément à l'article L5211-17 du CGCT ;
- **DE CHARGER** la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de procéder à son évaluation des coûts de cette mission SAGE de la Siagne dans les meilleurs délais ;
- **DE CHARGER** Monsieur le Président de notifier cette décision à Monsieur Le Préfet des Alpes-Maritimes.

MOTION N°1 : Motion en faveur d'un conseil départemental au cœur de l'avenir des Alpes-Maritimes

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER** la motion en faveur d'un conseil départemental au cœur de l'avenir des Alpes-Maritimes ;
- **DE NOTIFIER** la présente motion au Préfet des Alpes-Maritimes.

Monsieur le Président informe le conseil sur la décision du tribunal administratif relative au contentieux Foncière Europe.

Questions diverses

Paul Euzière/Foncière Europe

Le conseil de communauté à l'unanimité adopte une motion en faveur du recouvrement des 750 000 € versés dans le cadre du protocole transactionnel signé par la Ville de Grasse et la CAPAP avec Foncière Europe suite à sa résolution par le tribunal administratif.

Myriam Lazreug/Foncière Europe

Catherine Seguin/Plan Climat Air Energie Territorial

La séance est levée à 18 heures.

Fait à Grasse, le 21 décembre 2018

Le Président

The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'J. Viaud'. To the right of the signature is a circular official seal. The seal contains the text 'Pays de Grasse' and 'communauté d'agglomération' around a central logo of a stylized flower. The outer ring of the seal contains the text 'St-Amand - Notre-Semard - BP 91013 - 06133 Grasse Cedex'.

Jérôme VIAUD
Maire de Grasse
Vice-président du Conseil départemental
des Alpes-Maritimes